



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat / Sekretariat
Route de Fribourg 42
1784 Courtepin
026 684 18 34 - adm@courtepin.ch

Législature 2021-2026

Message no 22 du Conseil communal au Conseil général
du 24 mai 2023
(La version française du message fait foi)

Adoption du règlement du conseil général

1. Introduction et objet du message

En raison de l'introduction du conseil général, un règlement correspondant a dû être élaboré. Après les travaux préparatoires d'un groupe de travail, le conseil communal a commencé à travailler sur le sujet en été 2021, conformément à la loi sur les communes. Lors d'une réunion avec des représentants du conseil général, la majeure partie des modifications proposées par le conseil général ont été intégrées dans le règlement. Le 2 juin 2022, le service des communes a rendu son avis après l'examen préalable. Diverses modifications ont dû être apportées.

Fin juin 2022, le président du conseil général a pu s'assurer que la majeure partie des propositions du conseil général avait été intégrée dans le règlement.

Après un deuxième examen préalable par le SCOM, le règlement a pu être actualisé en septembre 2022.

Une délégation du bureau du Conseil général a élaboré la version actuelle en collaboration avec le Conseil communal.

2. Conclusion

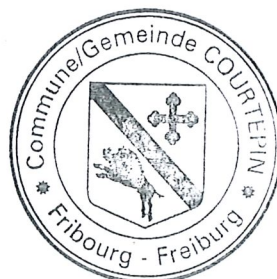
Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le règlement du conseil général.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 avril 2023.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat